

**Figures marquantes de la liberté****7^e rencontre : Pierre Du Calvet (1735-1786)**

Conférence prononcée le 5 avril 2022 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Bernard Andrès, écrivain et historien

Animateur : Éric Bédard, historien

Texte publié le 2 novembre 2022

Pierre du Calvet d'hier à aujourd'hui [1]

Croquis de Pierre Du Calvet exécuté en 1792 par François Malepart de Beaucourt. Source : Wikimedia Commons, domaine public.

Qu'éveille aujourd'hui le nom de du Calvet, sinon, pour les Montréalais, l'auberge du même nom dans le Vieux Montréal, là-même où l'homme vécut jadis au coin des rues Saint-Paul et Bonsecours ?

Comme beaucoup d'intellectuels libres-penseurs de la fin du XVIII^e siècle, Pierre du Calvet a été oublié ou ostracisé par l'historiographie du siècle suivant. En 1888, pour l'historien fédéraliste Douglas Brymmer, Du Calvet n'est qu'un « cynique traître [2] », mais pour son plus récent biographe, Jean-Pierre Boyer (2002), il est le chef de file du mouvement réformiste canadien des années 1780

et l'inspirateur de la première constitution canadienne, l'Acte constitutionnel de 1791 qui conduisit à la première Chambre d'assemblée du Québec [3].

Seul en son temps François Xavier Garneau le mentionne favorablement dans son *Histoire du Canada* (1845). *Persona non grata* pour les historiens cléricaux et fédéralistes du XIX^e, il inspire en revanche le poète Louis Fréchette qui l'immortalise dans sa *Légende d'un peuple* (1887). Il en fait un martyr de la liberté, « Le premier champion de nos luttes civiques ». « Et si l'âpre océan connaît seul ton tombeau », chante Fréchette, « Dans nos fastes ton nom n'en luira que plus beau ». Et d'ajouter, lyrique :



*C'était toi, Du Calvet, qui, méprisant la rage
Du despote, osait seul tenir tête à l'orage,
Et brandir, au-dessus de tous ces fronts étroits,
À ton bras indigné la charte de nos droits [4].*

Si les historiens de la littérature et des mentalités ont redécouvert tardivement Du Calvet dans les années 1980, l'histoire officielle du XIX^e siècle a tenu en piètre estime ce libre penseur qui se battait pour un système démocratique au Canada, à l'image de celui des colonies américaines [5]. C'est qu'à l'aube du tout premier Québec, les idées de Du Calvet inquiétaient les intérêts de la colonie britannique, tout comme ceux du clergé catholique. De surcroît, ce turbulent personnage sentait le soufre : c'était aux yeux de ces derniers un protestant, un huguenot, un hérétique, un adepte de « la religion prétendument réformée ». On connaît le sort que leur réservait la France à l'époque et les persécutions dont ils furent l'objet. Mais à l'encontre d'autres de ses coreligionnaires français, plus discrets, Du Calvet était un protestant protestataire.

Un protestant protestataire

Né à Caussade, près de Toulouse, en 1735, Pierre du Calvet est issu d'une famille de notables du sud-ouest de la France. Protestants à l'origine, les Du Calvet comptent parmi leurs ancêtres une victime de la répression contre les huguenots à l'époque des Guerres de religion au XVI^e siècle. Si l'Édit de Nantes a rétabli les droits des protestants en 1598, Louis XIV a révoqué ce même édit en 1685. Au fil du temps, les Du Calvet, comme leurs coreligionnaires en France, doivent se soumettre aux vexations et aux pressions de l'Église catholique leur intimant de se convertir et de renier leur foi. C'est dans ce contexte que le père de Pierre du Calvet a abjuré et fait baptiser ses enfants, probablement à l'église Notre-Dame de l'Assomption que j'ai pu visiter récemment après avoir déambulé dans les rues médiévales de cette ancienne place forte protestante.

Pour expliquer l'abjuration des Du Calvet, rappelons qu'il y allait de leur statut civil : sans acte de baptême, de mariage ou de sépulture catholiques, ils n'existaient pas aux yeux de la loi. La coercition pouvait alors mener à des châtiments exemplaires pour les « sujets rebelles » soumis aux dragonnades [6] des troupes de Louis XIV. On trouve encore dans les



Une maison typique de Caussade, France.
Photo : Patricia Willemin-Andrès, mars 2022.

Cévennes des caches aménagées dans les grottes ou dans les maisons; s'y réfugiaient jadis les huguenots contraints à pratiquer clandestinement leur religion (le « désert » désignant alors cette clandestinité). L'intolérance de l'Ancien régime s'accroît au XVIII^e siècle pendant la Guerre de Sept ans, alors que la France affronte des puissances protestantes (Angleterre et Prusse). Pour ce qui est de Pierre du Calvet, bien que baptisé par contrainte, il reste protestant de cœur quand il choisit à 23 ans de s'exiler au Canada.

Pourquoi le Canada et non pas l'Angleterre, la Hollande ou tout autre refuge huguenot européen ? Quel est le rôle des protestants dans les Amériques ? En 1555, il y avait déjà eu Nicolas Durand de Villegagnon, au Brésil, dans une expédition malheureuse vers la « France antarctique ». Mais dans le nord, dans la « France septentrionale », les protestants furent les premiers à coloniser le territoire. Déjà, en 1541, du temps de Jacques Cartier, c'est un réformé, le seigneur de Roberval qui est nommé vice-roi du Canada. Plus tard, en 1603, c'est le calviniste Du Gua de Monts qui est nommé par Henri IV « lieutenant général en Amérique septentrionale ». À la même époque, son ami huguenot Pierre de Chauvin a le monopole de la traite des fourrures. Ce n'est qu'à la fondation de la Compagnie des Cent-Associés, en 1627, que les calvinistes sont bannis du commerce et officiellement interdits d'établissement en Nouvelle-France. Mais une présence protestante subsiste jusqu'à la fin de la domination française, malgré les protestations constantes du clergé catholique contre les « hérétiques ». En 1757, Mgr Briand déplore amèrement que ceux-ci continuent de s'établir dans la colonie. Depuis 1741, en effet, des huguenots de La Rochelle, Montauban et de Rouen commercent avec le Canada. L'intendant Bigot se porte garant de leur morale et de leur esprit civique auprès du ministère de la Marine. Pour lui, persécuter les huguenots « nuirait au commerce et à l'abondance de la colonie ». Il défend aussi les juifs pour les mêmes raisons.



On ne s'étonne donc pas que Pierre du Calvet choisisse en 1758 de gagner le Canada à la toute fin du régime français, pour fuir l'intolérance régnant toujours en France. Elle perdurera là-bas encore jusqu'à la Révolution française. En témoignent l'affaire Sirven à Mazamet en 1760 et, à Toulouse, en 1761, l'affaire du pasteur François Rochette. Mais c'est surtout, toujours à Toulouse, région des Du Calvet, l'affaire Calas bien connue par l'intervention de Voltaire qui dénoncera l'injustice et publiera en 1763 son *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas*.

Toujours est-il qu'en 1758, Pierre du Calvet espère un meilleur sort au Canada que celui qui a été réservé à sa famille et aux autres protestants contraints en France à la résistance passive ou à la clandestinité. Ici, notre jeune immigré protestant peut s'installer, pense-t-il, en toute quiétude. Il entend même, espère-t-il, contribuer à améliorer la société canadienne dont il ne tardera pas à constater certains travers. Animé par ses principes et sa culture protestante, il militera donc ici pour plus de justice.

Toutefois, selon la théologie luthérienne, la justice de Dieu qui pardonne au pécheur et le justifie par sa grâce devrait être liée à une justice de l'homme elle-même fondée sur le pardon. Du Calvet, lui, ne fera guère preuve d'indulgence envers ses ennemis. Il les accablera publiquement d'opprobre et les poursuivra de sa vindicte, en son nom propre comme au nom de ses compatriotes canadiens victimes des mêmes injustices (mais sans tomber lui-même dans l'intolérance à l'égard des catholiques).

Ainsi, quand il subit en prison les persécutions du père Berey, récollet, Pierre du Calvet réitère son credo : « [...] Protestant de naissance, d'éducation et de principes; mais le fanatisme n'entre pour rien dans [ma] créance religieuse » (*Appel*, p. 8). Bien que réformé, bien qu'ayant eu maille à partir avec certains membres du clergé catholique, il s'emploie à défendre les intérêts des prêtres et des religieuses inquiétés par le pouvoir anglais au lendemain de la Conquête.

Une figure marquante du tout premier Québec

Arrivé à 23 ans au Canada, Du Calvet y a passé une trentaine d'années (avec des allers-retours en Europe et aux États-Unis). Sa vie adulte s'est donc déroulée durant la période la plus mouvementée de l'histoire du XVIII^e siècle en Amérique du Nord : fin de la Nouvelle-



France, Conquête puis cession du Canada à l'Angleterre et Révolution menant à l'Indépendance américaine. Mort peu avant la Révolution française, Pierre du Calvet souscrivait pleinement aux idées de démocratie, de liberté et de représentation populaire. Il fut même l'un des agents les plus actifs de la propagation de ces principes au Québec (dans la « Province of Quebec », comme l'avaient nouvellement nommée les conquérants britanniques). Dans ce tout premier Québec qui deviendra bientôt le Bas-Canada (1791), Du Calvet fut celui qui s'engagea le plus et qui inspira le mieux la première constitution canadienne. Il le fit en payant généreusement de sa personne. Mettant en péril sa vie et celle de sa famille, il lutta sans relâche contre les injustices du système colonial et tenta de rallier à sa cause les Canadiens français, tout comme les Britanniques réformistes de la province. Suivre le parcours de Du Calvet, c'est découvrir ou redécouvrir une période peu connue ou méconnue de l'histoire du Québec, une page longtemps occultée ou déformée de notre passé.

Pour bien saisir l'originalité de Du Calvet, situons-le parmi les autres « intellectuels » de cette période que j'appelle la « Génération de la Conquête ». Deux mots sur cette génération, mais d'abord sur cette Conquête même qui déchira longtemps les historiens.

La « Génération de la Conquête » [8]

Pour Heinz Weinmann, la Conquête peut être vue comme la « pierre de touche de l'histoire canadienne », une « scène primitive » dans l'inconscient collectif québécois. Pour l'historiographie nationaliste québécoise, c'est *l'apocalypse now* qui plonge le pays, heureux sous la coupe française, dans la sujexion et dans l'humiliation [9]. Il s'agit bien sûr de la lecture qu'en fit en 1919 Lionel Groulx. Dans les *Lendemains de Conquête*, Groulx voit dans la Conquête anglaise un désastre pour les Canadiens interrompus dans leur essor :

Une secousse violente agita l'organisme de la jeune race. Quelques sources de sa vie s'en trouvèrent appauvries, d'autres entièrement taries. Dans la destinée de notre peuple, ce fut une courbe soudaine, une épreuve qui prit les proportions d'une catastrophe [10].



On ne saurait nier la violence des batailles au terme de la guerre de Sept Ans quand incendies et razzias affligèrent le pays, de Québec à Baie Saint-Paul, de La Malbaie jusqu'à la Rivière-Ouelle. On sait aussi comment, pour les officiers français comme pour les Britanniques, le sort des Canadiens importait peu dans ce qui était pour eux une « guerre de dentelles » et un jeu d'échecs. On sait enfin que, si défaite il y eut, c'était davantage celle de la France que celle des Canadiens qui compriront, en 1763, que l'ancienne mère patrie n'était qu'une mère partie [11]. Ce qui est sûr c'est que cette rupture marqua les vrais débuts du Québec : et au plan patronymique, et aux plans culturel et politique. Dans ce pays nommé « Province of Quebec » par l'Anglais, les Canadiens ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes. Ils comprennent qu'ils ne sont plus tout à fait français, pas du tout anglais et, bientôt, pas plus américains. Il leur faut alors se forger un nouvel identitaire qui les sauvera de l'assimilation. Tout un défi !

Si j'évoque ce tournant majeur qu'est la cession de la colonie à la Grande-Bretagne dans la conscience collective des Canadiens, c'est pour mieux aborder le personnage de Du Calvet. Ce Français d'origine installé au Québec est en effet le témoin privilégié du passage entre deux époques : l'avant et l'après « apocalypse ». Son témoignage est crucial à cet égard.

Du Calvet arrive au pire moment de la guerre de Sept ans: à la toute fin de la Nouvelle-France. Mais ce jeune protestant a l'esprit d'entreprise. Parti de Bordeaux, il espère vendre à Québec une cargaison de marchandises. Mais le bateau fait naufrage dans le Saint-Laurent. Son bien est perdu; il arrive en juin 1758 les mains vides à Québec. Qu'à cela ne tienne : l'apprenti homme d'affaires change son fusil d'épaule et part en Acadie française comme garde-magasin du Roi à Miramichi et à Restigouche. Trois à quatre mille rescapés de la déportation de 1755 y vivent dans la misère. Après les avoir secourus, il est chargé par la France de protéger des prisonniers militaires anglais contre les représailles de Micmacs. Cette mission accomplie avec succès lui vaut deux lettres de reconnaissance britanniques; elles lui seront d'un grand secours par la suite.

Le voilà de retour à Québec à l'automne 1759. Mais la ville bientôt prise par les Anglais, il doit se replier à Montréal où se rallient les dernières forces contre l'envahisseur. C'est là que le gouverneur Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, le missionne à nouveau en



Acadie : 1300 kilomètres et quatre mois de raquette de janvier à avril 1760, aux fins de recenser les derniers Acadiens qui pourraient éventuellement gagner le Québec.

De retour à Montréal, s'y établit-il enfin comme commerçant ? Que nenni ! Il retourne à Québec pour suivre les dernières forces du Chevalier de Lévis dans la bataille de Sainte-Foy destinée à reprendre Québec. En vain. C'est bientôt Montréal qui capitule le 8 septembre 1760. Désireux de regagner la France, Du Calvet n'en obtient pas l'autorisation auprès des nouvelles autorités coloniales anglaises. Connaissant ses succès antérieurs en Acadie au service de la France, le gouverneur James Murray confie à Du Calvet une mission diplomatique auprès d'Acadiens et de Micmacs. Ceux-ci sont toujours rebelles aux Britanniques, six ans après la déportation (ce « Grand dérangement » avait été une forme de nettoyage ethnique de ces populations). Il s'agit donc en 1761 de recenser les derniers irréductibles et de les rallier une fois pour toutes à l'Angleterre, moyennant l'obtention de nouvelles terres. Fort de l'estime que lui vouent les Acadiens depuis ses récentes missions pour la France, Du Calvet s'acquitte avec succès de son mandat pour l'Angleterre.

Que peut-on dire de ce changement d'allégeance ? S'agit-il là d'un épisode équivoque dans la vie de Du Calvet ? Rien n'indique qu'il s'agisse de « trahison » puisqu'à toutes fins pratiques, en 1760, la France avait elle-même trahi les Canadiens : n'avait-elle pas capitulé en cédant ses sujets à la Couronne britannique ? Par la Cession de 1763, Versailles confirmait en effet l'abandon à leur sort de 60 000 Canadiens devenus « nouveaux sujets britanniques ». Du Calvet est du nombre (et désormais ouvertement protestant). Il reprend alors son projet d'origine : se livrer au commerce d'import-export. Il s'établit à Montréal où il prospère, devient juge de paix et l'un des citoyens les plus actifs de la province, comme on le verra.

Le contexte de l'après-Conquête

Pour mieux comprendre sa situation, il convient de la comparer à celle d'autres Canadiens français ou Français métropolitains restés sur place. Eux aussi ont connu le changement d'allégeance. J'évoquerai rapidement le cas de Luc de Lacorne Saint-Luc (1711-1784) qui, comme Du Calvet, a tenté sans succès de regagner la France en 1761. Rappelons son histoire qui croise souvent celle de notre personnage.



La période 1760-1763 en est une d'incertitude pour les Canadiens traumatisés par la guerre : qu'adviendra-t-il d'eux ? En 1761, une centaine d'entre eux, mieux nantis, tentent de regagner la France à bord de l'*Auguste* qui fait naufrage près du Cap-Breton. Un des rares survivants, de Lacorne Saint-Luc, racontera cette mésaventure [12]. Comme officier et « Commandant des Indiens », Lacorne s'était illustré auprès de Montcalm en 1757. Il avait obtenu la Croix de Saint-Louis en 1758. Il s'était aussi battu à la Bataille de Sainte-Foy (à laquelle se trouvait aussi Du Calvet). Mais, la défaite consommée, Lacorne ne peut regagner la France en raison du naufrage de l'*Auguste*. Rentré à Québec, il choisira d'y rester. Sous le régime anglais, on le soupçonne alors d'appuyer le soulèvement de Pontiac et des autochtones fidèles à la France. Plus tard, durant la Guerre d'Indépendance américaine, il doit se battre avec les Anglais contre les Américains, mais, là encore, il s'attire la méfiance de son supérieur britannique, John Burgoyne. Et surtout, en 1775, quand les Bostonnais envahissent le Québec, il se soumet volontiers au général américain Richard Montgomery ! Parmi les autres *Montréalistes* alors favorables aux révolutionnaires du sud, on compte nul autre que... Pierre du Calvet. Enfin, quand Pierre et deux journalistes pro-américains seront emprisonnés, comme lui, pour trahison, Lacorne figurera parmi les rares notables canadiens à intervenir en leur faveur auprès du gouverneur Haldimand. Jusqu'au bout, ce dernier se méfia des positions de Lacorne à l'égard de l'Angleterre. Il le soupçonnera toujours de rester fidèle à la France. Pour conclure sur ces questions d'allégeance en période de changement politique, disons que Lacorne illustre bien l'ambivalence identitaire des Canadiens français dont parle Yvan Lamonde [13].

Moins ambivalent que le noble Lacorne et pénétré, lui, des idées progressistes de son temps, Du Calvet se révèle très tôt et jusqu'au bout de sa carrière un vibrant démocrate. S'il bénéficie les premiers temps de l'appui de l'autorité coloniale britannique, il se l'aliène bien vite en dénonçant les abus du système judiciaire local. Revenons donc sur son parcours d'homme d'affaires, de juge de paix, de notable et de justicier.

Après la Cession du Canada, en 1763, Du Calvet reprend ses activités commerciales, bien décidé à s'installer définitivement au Québec. Pendant deux ans, il voyage en Angleterre et en France pour régler un héritage, consolider sa situation financière et s'assurer à



Londres de contacts commerciaux et politiques. Comme le dit son biographe Jean-Pierre Boyer, « même si Pierre du Calvet ne maîtrise pas bien l'anglais, il possède néanmoins beaucoup d'entregent [14] ». À son retour, il obtient du gouverneur Murray un poste qu'il n'avait pas sollicité : celui de juge de paix. Comme protestant, il peut prêter le serment du Test imposé par Londres (serment qui écarte alors les Canadiens catholiques). Le voilà donc en 1766 juge à la Cour des plaids communs de Montréal. C'est alors que commencent ses ennuis.

Le justicier de la magistrature (1766-1774)

Pierre du Calvet est un batailleur : intellectuellement et physiquement. Alors qu'il pourrait en 1767 profiter de sa récente notabilité comme juge et commerçant prospère, notre trublion part en guerre contre ses propres confrères de la magistrature. Contrairement à ceux qui tirent parti de leur fonction pour s'enrichir, Pierre du Calvet exerce gratuitement son office. Il dénonce aussi l'incompétence de ses collègues et la corruption de certains d'entre eux. Parmi ceux-ci, les juges John Fraser et René-Ovide Hertel de Rouville qu'il s'aliène à jamais en les dénonçant en 1770 dans un « Mémoire sur la forme judiciaire actuelle de la Province de Québec ». Dès lors, c'est l'enfer pour le réformateur Du Calvet et son ami Thomas Walker, lui-même juge de paix. Certes, les autorités coloniales félicitent Pierre pour son honnêteté, mais les petits tyrans locaux lui font la vie dure ainsi qu'à Thomas Walker. Déjà, en 1764 le juge Fraser avait fomenté l'assassinat de Walker; ce dernier s'en était tiré moyennant la perte d'une oreille, mais Fraser, accusé et emprisonné, fut libéré faute de preuve. Furieux d'avoir été soupçonné et persiflé par Du Calvet, Fraser aurait confié à son entourage : « Si Walker a perdu son oreille, Du Calvet perdra bientôt sa langue » ! Le climat s'envenime donc dans ce qui nous nommons aujourd'hui le Vieux-Montréal.

Du Calvet doit prendre ses précautions car il a maintenant à charge une famille. Il s'est marié en 1771 avec Marie-Louise Jussaume qui lui donnera trois garçons dont un seul survivra. Elle décèdera elle-même à seulement 24 ans, en décembre 1774, affligée par la mort de ses cadets et tourmentée par les menées de Fraser, selon Du Calvet.

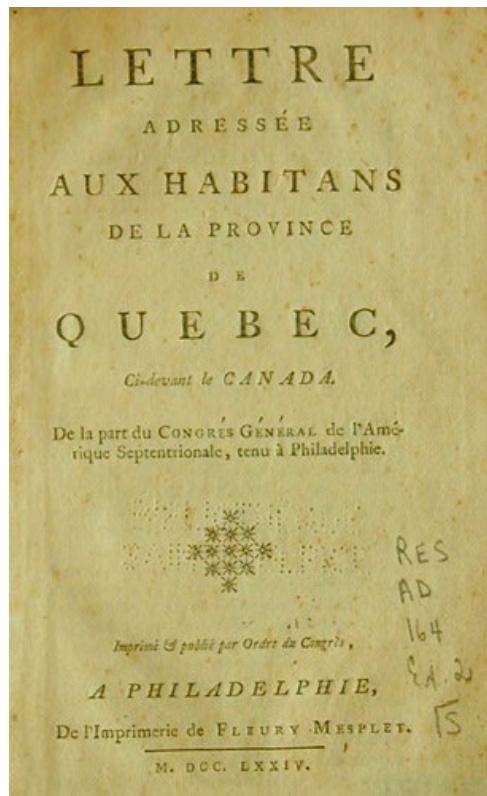


Le fait est que la famille Du Calvet se trouve alors menacée, harcelée par les sbires de Fraser. Au coin de la rue Saint-Paul et Bonsecours, la maison cossue de notre Pierre (actuellement l'Hostellerie Pierre du Calvet) devient la cible de ses ennemis. Juste en face demeure nul autre que le juge Fraser, ancien et bouillant officier imbu de son autorité. Les deux ennemis se regardent en chiens de faïence sous l'œil amusé des voisins. Du Calvet raconte comment les deux hommes en viennent aux mains à la suite d'un embouteillage de charrettes et de cabriolet, le 29 juin 1771 (le jour même où l'on pose la première pierre de l'Église Bonsecours). Aussi bon conteur qu'humoriste et polémiste, Du Calvet narre lui-même la rixe dans son pamphlet *Appel à la justice de l'État* (1784). On pourrait presque coucher l'incident sur un procès-verbal d'accident de circulation. Ce jour-là, le cabriolet de Fraser est empêché de passer par une charrette, ce qui rend furieux le juge. Il fouette le cocher sous les yeux d'un Du Calvet goguenard. Quelques jours plus tard, Fraser revient menacer Du Calvet à coups de canne à pommeau. Les deux juges en viennent aux mains et, malgré sa petite taille, Du Calvet met à terre le colosse : Fraser repart, éclopé, ruminant sa vengeance. De fait, l'automne suivant Du Calvet est harcelé par des complices de Fraser qui caillassent ses fenêtres sans être inquiétés par le juge Mabane, autre ennemi de Du Calvet. Plus tard, on tente d'inonder sa cave; un commando de soldats chahutent la nuit sur sa galerie, brisant des vitres. À l'intérieur, enceinte, l'épouse de Pierre est effrayée; elle tombe malade et décède peu après, raconte Du Calvet. Sa maison est encore vandalisée en mai 1779.

Ces anecdotes longuement relatées par Du Calvet dans son pamphlet expliquent bien les conditions difficiles dans lesquelles vivait notre protestant protestataire dans les années 1770. En réalité, l'homme ne faisait rien pour se faire oublier, au contraire. Se trouvant toujours, au nom de la justice, de nouveaux motifs de conflits avec les autorités, il finira par se les aliéner tout à fait au moment de l'invasion américaine de 1775-1776.

Le sympathisant des révolutionnaires américains

À l'occasion de cette campagne américaine contre le Québec, Du Calvet et quelques autres Canadiens manifestent leur sympathie à l'égard des envahisseurs. Ces Canadiens réformistes ne pouvaient se satisfaire de l'Acte de Québec destiné, en 1774, à s'assurer la



Lettre adressée aux habitans de la province de Québec, ci-devant le Canada, Premier Congrès continental, 26 octobre 1774.
Source : Wikimédia Commons, domaine public.

loyauté des Canadiens français (majoritaires), en leur garantissant la liberté de culte catholique et la restauration du droit français. À tout le moins, cet acte espérait-il gagner une « neutralité bienveillante » des Canadiens français dans la guerre contre les « Bastonnais » (comme on nomme alors les habitants de la Nouvelle-Angleterre). Pourtant, sympathisant avec ces derniers, des marchands anglais du Québec et quelques Canadiens éclairés répondaient favorablement aux *Lettres du Congrès américain* qui les invitaient à se joindre aux insurgés du sud. Imprimées par Fleury Mesplet, ces lettres (en français) s'inspiraient de la pensée des Lumières. Ces *Lettres* faisaient référence à Montesquieu et à Beccaria et constituaient une première initiation des Québécois à l'éducation politique. Interpellés comme « Nos Amis & Compatriotes » par les rebelles, les Canadiens étaient conviés à se placer sous « l'Étendard de la Liberté ».

Cette propagande déclenche une vive réaction de la noblesse et du clergé catholique, réaction pilotée par le gouverneur Carleton. Le mandement de Mgr Briand adjure les Canadiens de se soumettre aux autorités coloniales anglaises et de les aider à repousser l'envahisseur : « Fermez donc, chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditieux [...] ». Pourtant, Du Calvet et d'autres Canadiens réformistes aident à diffuser cette propagande au Québec. À Montréal, le 13 novembre 1775, une délégation de notables accueille avec enthousiasme les troupes rebelles lors de la capitulation de Montréal : Du Calvet et Valentin Jautard sont du nombre. Voici comment ce dernier s'adresse à Richard Montgomery :



Les ténèbres dans lesquelles nous étions ensevelis sont enfin dissipées. Le jour luit, nos chaînes sont brisées ! Une heureuse liberté nous rend à nous-mêmes, liberté depuis longtemps désirée. Les discours, dont nous usons aujourd'hui, témoignent à nos frères des colonies représentés par vous, Monsieur [Richard Montgomery], la satisfaction que nous ressentons de notre union (17 novembre 1775) [15].



Le château Ramezay au début du XX^e siècle. Source : [Wikimedia Commons](#), domaine public.

Le gouverneur Carleton, lui, doit fuir vers Québec. Montréal devient alors une ville américaine jusqu'en juin de l'année suivante. Du Calvet y rencontre Benjamin Franklin lors de son passage en avril-mai 1776. Le quartier général des troupes d'invasion se situe au Château Ramezay. À mi-chemin entre Montréal et Québec, Trois-Rivières voit passer et repasser les armées ennemis et le curé St-Onge se désespère du comportement de certaines de ses ouailles favorables aux envahisseurs ! Les Forges du Saint-Maurice



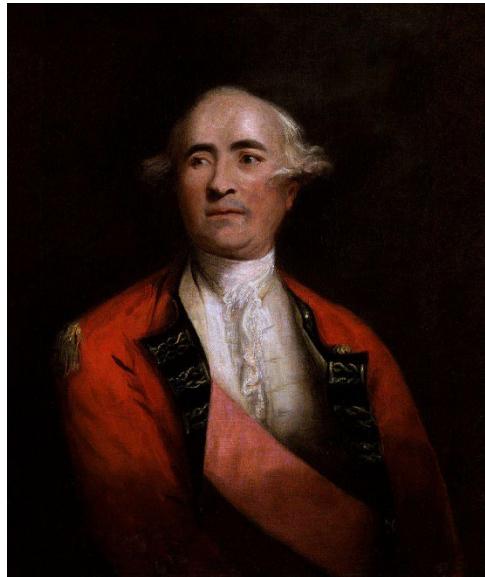
fondent alors des boulets de canon pour les Bostonnais : pro-américain, le directeur des Forges Christophe Pélissier renseigne le Congrès continental et, après sa fuite, son remplaçant Pierre de Sales Laterrière, lui aussi soupçonné, sera longuement emprisonné en même temps que Du Calvet, Valentin Jautard et l'imprimeur du Congrès, Fleury Mesplet. Arrivé en mai 1776 à Montréal avec les Américains, Mesplet y restera après leur retraite pour y établir son imprimerie. Deux ans plus tard, Mesplet et Jautard créeront le premier journal littéraire (et politique) de Montréal, une gazette voltairienne. Pierre du Calvet y donnera libre cours à sa passion du débat... et du combat philosophique. Il s'agit de la *Gazette littéraire de Montréal*, un hebdomadaire qui n'a vécu qu'un an, entre juin 1778 et juin 1779.

Le polémiste de la *Gazette littéraire de Montréal* (1778-1779)

L'intérêt de cette gazette n'est pas purement littéraire et philosophique, mais aussi politique. Elle offre aux lecteurs francophones un espace public où ils peuvent s'exprimer plus librement que dans la *Quebec Gazette/Gazette de Québec*. Cette dernière, bilingue, date du tout début de l'imprimerie au Québec en 1764. On la doit à deux imprimeurs de Philadelphie, William Brown et Thomas Gilmore. Elle est patronnée par le pouvoir colonial. Il en va autrement de la *Gazette littéraire de Montréal*. Contemporaine de la mort de Voltaire, elle se fait l'écho de ses idées, initiant le public aux grands débats philosophiques des Lumières. Parmi ses lecteurs, les étudiants du Collège de Montréal, alors sous la férule d'Étienne Montgolfier, supérieur des Sulpiciens. Ces jeunes gens y publient des textes sous pseudonymes, inspirés par l'air du temps. Le journaliste Valentin Jautard et l'imprimeur Fleury Mesplet animent cette gazette où niche même une Académie voltairienne ! Pierre du Calvet s'y déchaîne aussi contre ses confrères de la magistrature et pour la liberté d'expression. Soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi américain, tout ce beau monde est finalement dénoncé par les Sulpiciens et emprisonné par le nouveau gouverneur de la province, Frederick Haldimand.

L'ennemi suprême : Frederick Haldimand

Ennemi juré de Du Calvet, ce personnage mérite qu'on s'y arrête. Militaire de carrière, Frederick Haldimand (1718-1791) est né à Yverdon, en Suisse. Ce mercenaire suisse romand



Portrait de Frederick Haldimand par Joshua Reynolds, vers 1778. Source : Wikimedia Commons, domaine public.

s'engage dans l'armée britannique en 1756. Avant de devenir capitaine général et gouverneur du Québec de 1778 à 1784, il a servi dans les colonies anglaises d'Amérique durant la Guerre de sept ans, participant à la campagne du Canada. Après la capitulation de Montréal, on l'y retrouve gouverneur militaire, puis gouverneur de Trois-Rivières. Suivent six années en Floride, deux ans comme commandant à New York et enfin, après trois ans en Europe, il prend en 1778 la suite de Guy Carleton comme gouverneur du Québec.

C'est dire qu'il connaît bien la géopolitique nord-américaine du temps. Aux yeux de Londres, il est tout désigné pour contrer les insurgés américains

durant leur Guerre d'indépendance (1775-1783). Si son prédécesseur Carleton avait été jugé trop conciliant avec les francophones et trop faible pour contrer les insurgés américains, Haldimand, lui, se révèle en 1778 l'homme de la situation. Avec une main de fer, il gère aussi bien l'organisation civile que militaire de la province durant les dernières années de la Guerre d'indépendance américaine. Son principal souci est de maintenir le Québec sous la tutelle britannique, alors que les colonies du sud menacent de s'en affranchir. Cette première guerre civile entre loyalistes et révolutionnaires américains pousse le gouverneur Haldimand à verrouiller la province en espionnant, en traquant et en emprisonnant tout suspect de « trahison » (« l'ennemi intérieur »). Le pouvoir colonial s'appuie sur d'importants renforts envoyés par Londres. Depuis 1776, en effet, la province est occupée par 9000 mercenaires anglo-prussiens sous les ordres du général Adolph Riedesel, basé à Sorel. Ces hommes sont logés d'office chez l'habitant aux quatre coins de la province, observant et espionnant commodément la population. La colonie retrouve ainsi l'autorité militaire, comme dans l'après-Conquête (1760-1763), après la parenthèse de gouvernement civil de 1763 à 1775.



Le Québec connaît ainsi, si l'on peut dire, sa première « Loi sur les mesures de guerre » (avant celle de 1914 et, bien sûr, celle d'octobre 1970). L'arbitraire est roi. Plus question du fameux *habeas corpus*, cette institution séculaire dont s'enorgueillit l'Angleterre (le principe selon lequel nul ne peut être emprisonné sans jugement). Dans ce climat de suspicion générale, des esprits forts comme Du Calvet, Fleury Mesplet, Valentin Jautard et quelques autres deviennent des prisonniers politiques sans aucun recours juridique. C'est justement en se prévalant de ce principe que Du Calvet va au bout de sa logique. Retournant radicalement la situation, il prend à témoin Londres de la trahison de Haldimand au Québec. Il réclame haut et fort la justice, au risque d'aggraver son cas.

Un prisonnier récalcitrant

Durant toute la durée de leur incarcération sans procès, ces prisonniers politiques ne cessent d'écrire à Haldimand pour obtenir leur libération ou un procès en bonne et due forme. Le plus vénétable des épistoliens est Du Calvet, autant durant son incarcération (948 jours, du 29 septembre 1780 au 2 mai 1783) qu'après sa libération « forcée ».

Pour bien comprendre le sens et la portée de l'emprisonnement de Du Calvet pour « trahison », il est clairement établi que ce dernier sympathisait avec les Bostonnais. Il avait bel et bien fourni lors de l'invasion des denrées et des marchandises aux envahisseurs américains (une fois libéré, il en réclamera même le remboursement au Congrès). Reste à savoir s'il avait transmis ces provisions de son plein gré ou si elles avaient été réquisitionnées par les envahisseurs. Quoi qu'il en soit, Du Calvet tient à se justifier de ces accusations au risque même de défier ses accusateurs.

Voyons deux exemples de ce tempérament frondeur et presque suicidaire. Quand on l'arrête, le 27 septembre 1780, pour le conduire à Québec, il pourrait fuir avec l'aide d'un paysan de Deschambault. Mais Pierre s'y refuse et demande une entrevue à Haldimand pour connaître le motif de son arrestation. Peine perdue. Il est enfermé dans un bateau-prison d'où il somme encore par lettre Haldimand de se justifier. Pour toute réponse, on le transfère à la prison militaire de Québec (où croupissent déjà Mesplet, Jautard et Laterrière) [16]. Haldimand, de son côté, n'a toujours pas trouvé de preuves flagrantes pour incriminer Du Calvet et, le 5 décembre, il se résout à le libérer. La libération était prévue



le 7 décembre. Mais, entretemps, le 6 décembre, Pierre a la brillante idée de récidiver dans une longue lettre jugée impudente par Haldimand. La France avait l'insolent Beaumarchais; nous avons l'insolent Du Calvet ! Conséquence pour lui : Haldimand annule l'acte de libération et, le 13 décembre, il le transfère dans une prison plus sévère encore, celle du couvent des Récollets à Québec. L'homme y croupira deux ans et sept mois (toujours sans procès). Placé sous la garde du père Félix de Bére, Du Calvet prendra ce dernier comme cible de ses attaques les plus virulentes !

Notre insolent ne cesse pas pour autant sa campagne épistolaire. L'écriture est un exutoire pour lui. Et il s'adresse alors directement... au Roi d'Angleterre. Puis il y délègue aussi son beau-frère pour y obtenir justice, sans succès. Inutile de dire que pendant cette longue incarcération, les biens de Pierre sont saisis et vendus sans que la victime puisse se défendre. Incapable alors de faire valoir ses droits dans des litiges avec des fournisseurs, l'homme perd ses causes et se retrouve ruiné. Quand, après 948 mois d'une détention qui l'a physiquement fort affaibli, il apprend son élargissement, le 2 mai 1783, il réclame encore son acte officiel de libération avant de quitter la prison ! On raconte qu'il n'en sorti qu'à coups de pieds au derrière. Toutes ces péripéties sont racontées avec verve par Pierre du Calvet dans le fameux pamphlet *l'Appel à la justice de l'État*.

L'Appel à la justice de l'État (1784)

Dans sa soif d'obtenir justice auprès de Londres, Du Calvet s'y rend avec son fils dès septembre 1783. Il y remue ciel et terre pour obtenir des audiences en haut-lieu, sans succès. Il repart alors en octobre à Paris en vue d'appuis du marquis de Lafayette et de Benjamin Franklin. Retour à Londres en novembre où il se démène auprès du leader du parti whig, James Fox, pour faire accuser Haldimand. Il espère naïvement engager un procès contre lui. À la même époque, des délégués canadiens réformistes sont aussi présents à Londres. Canadiens français comme anglais, ces délégués réclament des droits constitutionnels et une Chambre d'assemblée élue. Pierre les réunit chez son ami juriste Francis Masere, ancien procureur du Québec (et descendant de protestants français exilés en Angleterre). Du Calvet ébauche un plan d'action, l'adresse à des notables du Québec et s'instaure en quelque sorte leur ambassadeur à Londres. Pour l'aider dans ce travail juridique et



L'Appel à la justice de l'État, Londres, 1784.
Source : Wikisource, domaine public.

mais aussi en récupérant les biens des jésuites (il toucherait bien sûr sa quote-part de la somme). C'est donc cet espion de seconde ou troisième zone qui offre à présent ses services à Du Calvet en traduisant ses lettres, tout en dénonçant aux Anglais les démarches politiques du pamphlétaire et de ses amis canadiens réformistes. Ainsi, Haldimand est-il lui-même informé au jour le jour des démarches de Du Calvet contre lui.

Malgré le sérieux handicap causé par son indigne « secrétaire », Pierre parvient quand même à préparer son dossier en suivant trois objectifs : 1) défendre sa cause, 2) incriminer Haldimand, et 3) proposer une constitution démocratique aux Canadiens. Ce dossier juridique et constitutionnel est un « *factum* » qu'il fait paraître dès l'année suivante à Londres sous deux versions : une en anglais destinée à l'opinion publique britannique et l'autre en français pour ses compatriotes canadiens. D'un ton plutôt neutre, la version

constitutionnel concernant sa propre personne, mais aussi toute la colonie du Québec, Pierre se fait aider par un certain Pierre (ou Peter) Roubaud. Mal lui en prend !

Pierre Roubaud est un triste personnage qui vend ses bons services au plus offrant. Ancien missionnaire jésuite en Nouvelle-France, il a suivi avec les Abénaquis les armées de Montcalm (dont il prétendra avoir hérité de la correspondance). Après la Conquête, il défroque, renie sa religion et offre ses services aux autorités coloniales anglaises. Il devient l'ami du gouverneur James Murray qui l'envoie à Londres comme agent de renseignement sur les Canadiens (l'espion travaillera aussi pour la Hollande, l'Espagne et la France). Il mène alors dans la capitale une vie dissolue. Il conseille à George III d'assimiler les Canadiens en les détournant de la religion catholique, en les privant d'évêque et de prêtres,



anglaise *The case of Peter Du Calvet* est probablement coécrite avec deux amis et collègues juristes, Francis Masere et Peter Livius : on y fait l'éloge des notions de liberté, d'égalité, de contrat social, de loi naturelle et de tolérance. La version française, elle, est du pur style Du Calvet : c'est l'*Appel à la justice de l'État* (1784). Tout aussi informatif et abondamment documenté, truffé de preuves, de notes infrapaginaires, de lettres et de références juridiques et constitutionnelles, l'*Appel* adopte un ton outré, un style enflammé, une rhétorique de l'élocution, de la dénonciation et de l'émotion. Une rhétorique implacable contre ses ennemis jurés : le gouverneur Haldimand, ses sbires de la colonie, les geôliers, surtout.

Le mercenaire suisse est le principal sujet d'indignation de l'*Appel à la justice*. Du Calvet soigne son portrait, ou, pour le dire plus trivialement, il « lui fait son portrait ». Le pamphlétaire n'y va pas de main morte : « Haldimand (...) arbore insolemment l'étendard du despotisme le plus barbare et le plus capable de détruire dans les esprits la respectabilité du trône, et d'y soulever tous les cœurs, contre la nation vertueuse, au nom de laquelle il gouverne [17] », écrit-il au Prince de Galles. Et plus loin : « Il faut (...) des siècles à la nature pour s'oublier jusqu'à donner au monde des fléaux du genre humain de cette espèce [18] ».

Le pauvre père du Berey, supérieur des Sulpiciens à Québec, n'est point épargné. Le style se fait sarcastique à la façon de Voltaire. Du Calvet exècre « le Cerbère des Récollets ». Il dénonce le sadisme de « ce Moine endurci ». Cet homme « jaloux de sa crasse & de ses ordures » évoque pour Du Calvet :

la caricature, sous laquelle le fameux Voltaire peignoit, dans leur vrai coloris, tous ces torchons monachaux dans sa Pucelle, « cochon de Saint Antoine, / Ce sacré porc, emblème de tout Moine [19].

Ce réquisitoire implacable contre le despotisme colonial en appelle au Roi George III comme à ses ministres, et se fonde sur les principes démocratiques défendus par John Locke, Samuel Pufendorf et Grotius.

À l'égard de ses compatriotes canadiens, l'empathie de l'auteur est totale. Du Calvet plaide autant leur cause que la sienne propre. Le plaidoyer pro-domo rejoint la défense commune :



Une foule d'infortunés plongés, dans cette colonie, dans les abîmes de l'humiliation, et dans le centre des horreurs de l'indigence, par la tyrannie, une foule de familles privées de leur soutien, ou par la fuite précipitée et forcée de leurs enfants, ou par la mort lentement amenée de leurs chefs, attendent leur vengeance civile de la mienne [20].

Le pamphlet comporte surtout une longue « Lettre à messieurs les Canadiens ». Il les appelle « Mes chers concitoyens » et il les associe à son propre cas.

Mais ce n'est pas ma vengeance personnelle, qui a été l'objet unique de mon voyage & de mes démarches : non, vous étiez tous en corps les tristes compagnons de mes infortunes; mon cœur le savait; le patriotisme, dont je fais gloire, s'occupait à vous relever de l'oppression [21].

Alors que les colonies américaines viennent d'acquérir leur indépendance et à cinq ans de la Révolution française, Du Calvet s'adresse au peuple canadien en des termes proto-révolutionnaires :

[...] la transgression d'une Loi (j'entends une Loi fondamentale, constitutionnelle, & de Gouvernement, dont il est ici question) appelle tout le Corps du Peuple à la vengeance, ou pour le renversement du Violateur, ou pour une Révolution totale [22].

Et pour fouetter ses concitoyens, il invite les « plus zélés patriotes » à se libérer du « despotisme », dans une péroraison à saveur indépendantiste, plus de 50 ans avant la Déclaration d'indépendance des Patriotes en 1838. Voilà ce que lance Du Calvet en 1784 :

[...] c'est à vous maintenant à vous défendre vous-mêmes. Si, imitans [sic] le passé, vous êtes les spectateurs oisifs et insensibles des évènements, eh bien ! votre Province va être pour longtemps confirmée dans son esclavage jusqu'à ce que le désespoir au moins lui suscite des vengeurs [...] ; c'est à vous à voir s'il vous convient de vivre dans un vrai coupe-gorge où personne ne peut être un seul moment assuré de sa fortune, de sa liberté, de son honneur et de sa vie. J'ai des idées trop nobles de vos sentiments pour imaginer qu'une si terrible destinée puisse jamais être de votre gout [23].



Tout indique en effet que sa *Lettre aux habitants du Canada* connut une réelle diffusion et eut un impact certain sur les esprits, comme le montre Jean-Pierre Boyer, à la suite de Pierre Tousignant et de Denis Vaugeois [24] : controverses dans les journaux canadiens, appui inconditionnel de la seconde *Gazette de Montréal* relancée par Mesplet en 1785. Certes, le réformisme de Du Calvet ne va pas aussi loin que le républicanisme de Valentin Jautard et de Henry-Antoine Mézière. Mais ce qui nous frappe aujourd’hui, c’est la prompte diffusion de cette Lettre datée du 19 juillet 1784, à Londres.

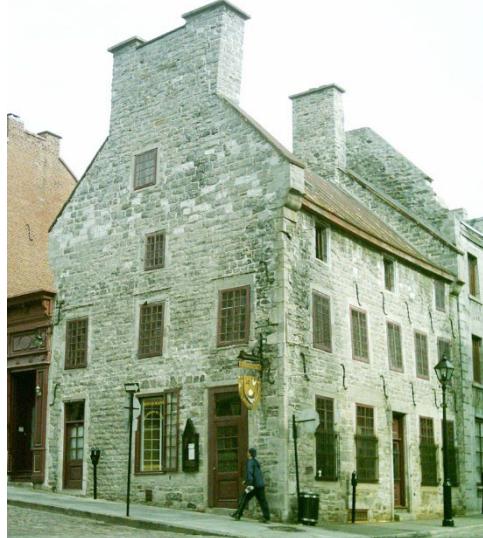
Dès l’automne suivant, les milieux lettrés en prennent connaissance et, dans le reste de la population, le bouche à oreille fait aussi son œuvre. La pétition du 24 novembre 1784 pour l’établissement d’une Chambre d’assemblée compte 2291 signatures dont plus de la moitié proviennent de « nouveaux sujets [canadiens-français] » [25].

Conclusion

Comme je l’écrivais dans mon travail sur l’*Appel à la justice de l’État* [26], Pierre du Calvet ne put assouvir sa vengeance dans un procès contre Frederick Haldimand. Du moins aura-t-il appris avant de mourir, deux ans après son *Appel*, la disgrâce dans laquelle était tombé le général suisse à son retour en Angleterre. Londres rechignera même à lui accorder une pension. Et le vieux général retournera donc en Suisse pour y finir ses jours.

Du Calvet lui-même périt dans un naufrage en mars 1786 avant que ne se réalise l’établissement d’une Chambre d’assemblée au Canada. Il ne verra donc pas la réalisation de son rêve : la première constitution canadienne inspirée de son propre « système de gouvernement pour le Canada ». Rappelons-en les principes : établissement d’un parlement représentatif qui veillerait à rétablir l’*habeas corpus* et les jugements par jurés, à séparer le législatif de l’exécutif, à rendre le gouverneur justiciable, à garantir la tolérance en matière de religion ainsi que la liberté de la presse, et à mettre sur pied un système éducatif public non réservé à la prêtrise et ouvert à toutes les disciplines du savoir.

« Cynique traître » pour l’archiviste Douglas Brymmer, « moteur de la constitution », selon la formule de Maximilien Bibaud [27], « premier martyr de notre cause sainte » aux yeux de Louis Fréchette [28], héros de la libre pensée pour Jean-Paul de Lagrave et Jacques G. Ruellan [29], Du Calvet reste assurément une figure marquante de l’histoire



La Maison Pierre du Calvet, 411 rue Saint-Paul Est à Montréal. Photo : Jean Gagnon, 2008, sous licence [CC BY-SA 3.0](#).

constitutionnelle du Québec. Il mérite amplement le titre de « champion des droits démocratiques au Québec » que lui octroie Jean-Pierre Boyer en 2002.

Mais la portée idéologique de son œuvre ne doit pas l'emporter sur la qualité de sa plume. En tant que littéraire, j'apprécie autant son apport à la pensée politique que le style même de ses écrits. À ce seul titre, j'estime qu'il est le plus remarquable écrivain de ce nouveau Québec du XVIII^e siècle. J'y vois enfin le plus engagé de cette génération de la Conquête et, sans conteste, le premier essayiste et polémiste du corpus littéraire québécois.



Notes

- [1] Je remercie la Fondation Lionel-Groulx, Éric Bédard et la BanQ de m'avoir permis de présenter, le 5 avril 2022, cette figure marquante de notre histoire politique et culturelle : Pierre du Calvet.
- [2] Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « Pierre du Calvet », *Dictionnaire biographique du Canada*, t. IV, p. 250-251 (mais les auteurs signalent que François-Xavier Garneau et Lionel Groulx surent reconnaître la hardiesse et l'originalité de la pensée calvétienne).
- [3] Sur Pierre du Calvet, voir surtout la réédition complète de l'œuvre (avec une biographie à jour) publiée par Jean-Pierre Boyer : *Appel à la justice de l'État de Pierre du Calvet. Champion des droits démocratiques au Québec*, Sillery, Septentrion, 2002.
- [4] Louis Fréchette, *La légende d'un peuple*, Paris, Librairie illustrée, 1887, p. 211-215.
- [5] À l'occasion du bicentenaire de sa mort, un « Comité Pierre du Calvet » veille à la réédition partielle de ses écrits, sous la gouverne de Jean-Paul de Lagrave et de Jacques G. Ruellan. Inaugurant la collection « Fleury Mesplet » aux Éditions du Griffon d'argile, ces 64 pages d'extraits de l'*Appel* (qui en compte 328) ne sont qu'un premier pas vers la reconnaissance de l'homme et de l'œuvre. Déjà, en 1967, le premier tome du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* avait inventorié l'*Appel* en lui octroyant de facto son indice de littérarité. Mais c'est dans *La vie littéraire au Québec* et dans la revue *Littérature canadienne* que Denis Saint-Jacques consacre à Du Calvet, en 1991, la première étude digne de ce nom.
- [6] Persécutions exercées contre les protestants par les soldats (dragons) de Louis XIV.
- [7] Marc-André Bédard, « La présence protestante en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 31(3), 325–349, 1977.
- [8] Bernard Andrès, « La génération de la Conquête : un questionnement de l'archive », Montréal, *Voix & images*, no 59, hiver 1995, p. 274-293.
- [9] Heinz Weinmann, *Du Canada au Québec. Généalogie d'une histoire*, Montréal, L'Hexagone, 1987, p. 16-17.
- [10] Lionel Groulx, *Lendemains de conquête* [1920], 1977, Alain Stanké, 10/10, p. 13.
- [11] François-Joseph de Vienne, *Journal du siège de Québec – Du 10 mai au 18 septembre 1759*, Nouvelle édition remaniée, mise à jour et présentée par Bernard Andrès et Patricia Willemin-Andrès, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 247.
- [12] Sur Lacorne, voir Marjolaine Saint-Pierre, *Lacorne Saint-Luc. L'odyssée d'un noble, 1711-1784*, Québec, Septentrion, 2013, 404 p.
- [13] Yvan Lamonde, *Allégeances et dépendances. L'histoire d'une ambivalence identitaire*, Éditions Nota bene, 2001, 268 p.
- [14] Jean-Pierre Boyer, *op. cit.*, p. 25.
- [15] Cité par J. P. De Lagrave et J. G Ruellan, in *Valentin Jautard, premier journaliste de langue française au Canada*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1989, p. 11.



- [16] On lira le témoignage de Laterrière dans Bernard Andrès, *Les Mémoires de Pierre de Sales Laterrière, suivi de Correspondances. Édition commentée*, Montréal, Triptyque, 2003, p. 138-140.
- [17] *Appel*, p. 23.
- [18] *Appel*, p. 28.
- [19] *Appel*, p. 8.
- [20] *Appel*, p. 62.
- [21] *Appel*, p. i (« Lettre aux Habitans du Canada, tant anciens que nouveaux Sujets, en leur adressant ce RECUEIL, 19 juillet 1784, Londres »).
- [22] *Appel*, p. 235.
- [23] *Appel*, p. VIII.
- [24] Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « Du Calvet, Pierre », *DBC* en ligne; Denis Vaugeois, *Québec 1792. Les acteurs, les institutions et les frontières*, Montréal, Fides, 1992. Voir aussi Annie Saint-Germain, « L'héroïsation dans le discours épistolaire et l'autobiographie : le cas de Pierre Du Calvet (1736-1786) », *Mémoire de maîtrise en études littéraires* (Université du Québec à Montréal), 2000.
- [25] Bernard Andrès, *Histoires littéraires des Canadiens au XVIII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, Collection « À Propos », 2020, p. 271.
- [26] Bernard Andrès, « La passion du combat dans les lettres de Pierre du Calvet (1779-1784) », in Manon Brunet éd., *Érudition et passion dans les écritures intimes*, Québec, Nota Bene, Collection Littérature(s), 1999, p. 17-27.
- [27] Maximilien Bibaud, *Le panthéon canadien : choix de biographies* (Montréal, Cerat et Bourguignon, 1858 ou Montréal, Jos. M. Valois, éd. revue et augmentée par Adèle et Victoria Bibaud, 1891), p. 81 (cité par Jean-Paul de Lagrave et Jacques G. Ruelland (éd.), *Pierre du Calvet. Appel à la justice de l'Etat &c., extraits, op. cit.*, p. 11).
- [28] Louis Fréchette, *op. cit.*
- [29] Jean-Paul de Lagrave et Jacques G. Ruelland, *op. cit.*, p. 13-18.